

Contribution à l'ONU pour le contrôle de l'abus des drogues

Un chèque de \$200,000 représentant la contribution du Canada au Fonds des Nations Unies pour le contrôle de l'abus des drogues, a été remis récemment au Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim. Le chèque a été présenté par M.S.F. Rae, ambassadeur du Canada et représentant permanent aux Nations Unies.

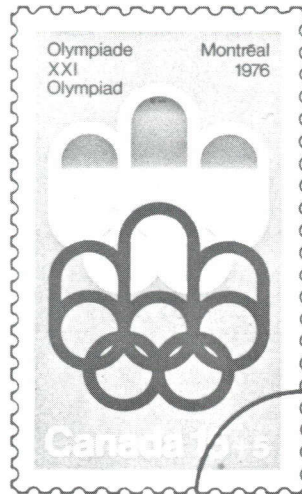
M. Marc Lalonde, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a mis l'accent sur le fait qu'il était très important pour le Canada de donner son soutien au Fonds des Nations Unies. "Le Canada et les États-Unis doivent supporter les lourdes conséquences du trafic illicite des narcotiques et donc, tout ce qui peut être fait pour endiguer le flot de telles drogues en Amérique du Nord sera bénéfique pour le Canada. Le Fonds des Nations Unies est un des moyens les plus efficaces de poursuivre cet objectif."

La subvention faite porte la contribution du Canada au Fonds des Nations Unies à \$600,000 depuis les trois dernières années. Le Canada est membre de cette Commission de l'ONU depuis sa création en 1946. Le Fonds des Nations Unies pour le contrôle de l'abus des drogues fut établi en 1970. Depuis cette date, le Canada a fait les contributions suivantes: \$150,000 pour l'année fiscale 1971-72; \$200,000 pour l'année 1972-73 et \$200,000 pour 1973-74.

Le ministre a dit que le Gouvernement canadien, en réponse à la demande faite au nom du Secrétaire général des Nations Unies, aux membres de la Commission s'est engagé à verser \$200,000 chaque année jusqu'à l'année fiscale 1975-76, soit un million de dollars au total; ceci permettra au Fonds de l'ONU de continuer des projets en cours et d'en initier de nouveaux.

Le Fonds des Nations Unies assiste les états membres à combattre le trafic des drogues illicites en remplaçant la culture de plantes dont sont extraites de telles drogues, en dirigeant des cours pour les employés s'occupant à faire renforcer les lois et pour les employés des douanes; il dirige également des conférences internationales qui révisent les programmes d'éducation sur l'abus des drogues.

Timbres olympiques à surtaxe



L'émission de trois timbres semi-postaux des Jeux Olympiques, les premiers timbres à surtaxe émis par les Postes canadiennes, connus sous le nom de "timbres-jeux olympiques" ont été mis en vente le 17 avril et représentent la troisième émission d'une série spéciale consacrée aux Jeux olympiques. Ces timbres auront une valeur nominale de 8¢ plus 2¢; 10¢ plus 5¢; et 15¢ plus 5¢. Lorsqu'un timbre semi-postal sera vendu à un comptoir postal, le bénéfice net réalisé au moyen de la surtaxe sera versé au profit des Jeux olympiques. Lorsque ce sera le Service philatélique qui vendra un timbre, le montant total, y compris la surtaxe, sera considéré comme recette philatélique et le bénéfice net, après déduction des frais, sera versé au Comité d'organisation des Jeux olympiques.

Négociation d'une convention fiscale avec le Mexique

Des rencontres ont récemment eu lieu à Ottawa entre des fonctionnaires canadiens et mexicains dans le but d'explorer la possibilité de conclure une convention fiscale bilatérale tendant à éviter la double imposition.

Au cours des discussions, les représentants du ministère des Finances du Mexique ont exprimé le désir d'obtenir des renseignements au sujet des problèmes concrets de double imposition rencontrés au Mexique par des contribuables canadiens.

Accord sur le commerce international des textiles

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et le ministre de l'Industrie et du Commerce ont annoncé le 22 mars que le Canada avait adhéré à l'Accord concernant le commerce international des textiles.

Cet accord, déposé le même jour à la Chambre des communes, avait été signé le 20 décembre 1973 sous les auspices de l'Accord général sur le commerce et les tarifs (GATT) par près de 50 pays, dont le Canada, et porte sur la masse des exportations mondiales de textiles. Son principal objectif est d'encourager l'expansion et la libéralisation progressive du commerce international des textiles, et d'assurer que ce commerce se fasse avec méthode afin d'éviter une incohérence des marchés et de la production dans les pays importateurs et exportateurs.

M. Gillespie a déclaré que cet accord permettra au Canada d'appliquer sa politique nationale des textiles dans un cadre amélioré et accepté, et aussi d'aboutir à une distribution plus équitable des importations de textiles parmi les pays industrialisés; il affaiblira les effets de distorsion sur le marché du Canada, qui se classe au premier rang pour le taux d'importation par habitant.

Les ministres ont fait remarquer que cet accord restera en vigueur pour une période de quatre ans à compter du 1er janvier 1974, et qu'il représente un sérieux pas en avant par rapport aux accords précédents sur le commerce des textiles. C'est la première fois qu'un accord, qui établit des règles agréées internationalement pour contrer la distorsion des importations, touche tous les principaux produits textiles. Toutes les restrictions au commerce des textiles en vigueur avant ce nouvel accord devront également être supprimées ou rajustées pour rencontrer ces nouvelles règles plus libérales. L'accord prévoit aussi la création d'un Organisme de surveillance des textiles, formé de huit pays signataires qui agiront à tour de rôle, afin de surveiller les mesures de sauvegarde prises en vertu de ces nouvelles règles.

L'année 1973 a été la meilleure pour le tourisme au Québec depuis l'Expo 1967.